Les dossiers
d'*Économie et Politique*

Pour répondre à la colère sociale, s'attaquer au coût du capital

De quelque côté qu'elle se tourne, la colère sociale bute contre un même obstacle : le coût du capital. « Augmenter le SMIC ? Pourquoi pas, à condition que ce ne soit pas les entreprises qui payent. L'essentiel, c'est que les actionnaires puissent continuer de profiter du CICE et autres exonérations sociales et fiscales ! Porter les salaires des femmes au niveau de ceux des hommes ? Ce n'est pas le moment d'alourdir le coût du travail ! Les services publics sont exsangues ? Mais les marchés financiers exigent qu'on baisse les dépenses publiques ! Il y a des centaines de milliards à investir dans la production d'énergie, dans les transports, dans le bâtiment, dans l'industrie pour faire face au réchauffement climatique ? Peut-être, mais seulement si ces investissements sont rentables : on pourra alors emprunter au prix fort sur les marchés financiers ». Autant de raisonnements qui contribuent à envenimer encore la crise du capitalisme financiarisé et mondialisé, et à rendre plus imminents les périls qui en résultent pour les travailleurs et pour les peuples.

Avec la réorientation décidée par son récent congrès, le Parti communiste s'est donné les moyens de montrer combien devient actuelle l'exigence de dépasser radicalement le capitalisme et le libéralisme, jusqu'à la construction d'une nouvelle civilisation, et de contribuer ainsi à libérer le potentiel révolutionnaire dont est porteur, à travers toutes les contradictions qu'il charrie, le climat de révolte qui règne dans le pays.



Économie et politique s'engage donc dans la campagne contre le coût du capital et pour une autre utilisation de l'argent, décidée en ces termes par le 38e congrès du PCF : « Sur l'ensemble des questions de classes et de lutte pour l'égalité et l'émancipation, nous voulons construire des campagnes dans la durée. Aussi, outre les fronts que les luttes et l'actualité imposent, nous décidons d'une campagne permanente sur le coût du capital et sur la démocratisation du pouvoir dans l'entreprise. Nous voulons faire grandir la contestation radicale des critères de rentabilité imposés par le patronat, les actionnaires, les banques et les marchés financiers. Et indissociablement, nous voulons leur opposer le besoin d'une autre utilisation de l'argent pour l'emploi, la formation, la création de richesses dans les territoires, la satisfaction des revendications sociales et des besoins écologiques. Jugée importante par les communistes, cette campagne pourrait être transversale à nos différentes batailles et les renforcerait. »

Ce dossier part de l'actualité : les moyens de répondre aux revendications des « gilets jaunes » – pouvoir d'achat, services publics, justice fiscale. Il donne des arguments, des outils pour l'action militante immédiate au sein du mouvement populaire. Et comme nous savons qu'il n'y a pas d'action révolutionnaire sans théorie révolutionnaire, il fait écho aux débats suscités par la question du coût du capital entre économistes et dans le milieu syndical. Il met en lumière des explications et des propositions, nourries de marxisme vivant, qui permettront de faire de la campagne contre le coût du capital ce qu'elle doit être : une bataille politique structurante, de longue haleine, concrétisant dans les luttes d'aujourd'hui notre conception du communisme comme étant à la fois l'objectif et le chemin menant à une société dont le but et le moyen deviennent progressivement le développement émancipé de chacune et de chacun.

À l'appui de ce dossier, nous consacrons notre rubrique « théorie » à une étude de Frédéric Boccara issue de recherches menées depuis plusieurs années sur le même sujet.

Augmentation du SMIC, des salaires
Chiffrages et logique

Frédéric Boccara, Clément Roll

Pour répondre à la colère exprimée par le mouvement des « gilets jaunes », le PCF montre qu'il est possible d'augmenter le SMIC et l'ensemble des salaires… à condition de s'attaquer au capital et à son coût. Voici les éléments du calcul.

Niveau du SMIC horaire *net* actuel = 7,61 euros (9,88 euros brut) ; SMIC mensuel = 1 153 euros (1 498 euros brut).

– Augmentation = +1,32 euros de l'heure ; + 200 euros par mois (+260 euros bruts, avec 60 euros de cotisations sociales).

– Cela ferait 8,93 euros nets/heure ; 1 353 euros nets (1 760 euros bruts). Attention, beaucoup de smicard.e.s touchent moins, car ils ont un emploi à temps partiel.

Que demandons-nous, qui cela concerne-t-il et combien ça coûte ?

1. Augmentation du SMIC de 200 euros nets par mois et par personne, et donc environ 260 euros bruts car il faut aussi financer la protection sociale = +17 % d'augmentation. Cela concerne près de 4 millions de personnes, dont 2,1 millions dans les entreprises (y compris intérim), 310 000 dans le secteur domestique, 400 000 apprentis, 900 000 dans la Fonction publique (hospitalière notamment) = 12,5 milliards d'euros pour une année.

2. Mais aussi cela concerne les salariés qui gagnent actuellement moins de 1 353 euros nets, qui ne sont actuellement pas smicards et se retrouveraient en dessous du SMIC après l'augmentation. Au total SMIC pour « rattrapés » = 20 % des salarié.e.s, dont 30 % des salariées. Peut-être 6 milliards de plus.

3. Il faut augmenter les autres salaires, et pour cela ouvrir les négociations, dans les entreprises, comme dans les 3 fonctions publiques car :

– nous ne sommes pas pour la smicardisation massive de la société, les salaires sont trop bas : la moitié des salariés gagne moins de 1 710 euros en 2018 ![2] ;

– au-delà des ouvriers, la moitié des employés, professeurs des écoles, techniciens (les professions intermédiaires) gagne moins de 2 100 euros. Il faut en effet reconnaître les qualifications, c'est une question de justice, une question de dignité, une question d'efficacité (produire correctement).

Par exemple en augmentant chaque premier niveau des grilles dans chaque branche : aussi bien le salaire du smicard que le salaire d'embauche de l'ingénieur, du technicien, mais aussi du professeur ou de l'enseignant du supérieur.

Exemple : un maître de conférences à l'université (bac + 8) a pour

1. Certain.e.s smicard.e.s ne travaillent pas à plein temps, donc gagnent, par mois, moins que 1.154 euros. Les caissières, par exemple.

2. 90 % des salariés gagnaient en 2014 moins de 3 600 euros par mois, en incluant les ingénieurs, les cadres, les profs, etc. !

salaire d'embauche 1 812 euros nets par mois (salaire indiciaire, c'est-à-dire hors primes) !

4. Cela représente plusieurs dizaines de milliards (entre 12 et 18 milliards d'euros pour le SMIC, et peut-être autant pour les autres salaires, donc un total de 40 milliards d'euros).

5. Il faut aussi augmenter les pensions, dans les mêmes proportions que les salaires, ce qui représente environ 9 milliards d'euros.

6. Il faut également augmenter les minima sociaux dans les mêmes proportions que le SMIC, soit 4 milliards d'euros.

Le montant total des sommes en jeu se situe donc entre 50 et 55 milliards d'euros.

Soulignons enfin qu'il faudrait 135 milliards d'euros pour porter le salaire moyen des femmes au niveau du salaire moyen des hommes.

Quels moyens et quelle logique ?

1. Si cela ne se fait pas, c'est que s'y opposent le capital et les grands patrons. Le capital exige son profit et exerce ses pouvoirs. L'adversaire, l'ennemi : c'est le capital et ses pouvoirs, appuyés par l'État d'E. Macron.

2. Il y a énormément d'argent à disposition des entreprises et les banques. Mais il faut l'utiliser autrement. Actuellement, il est utilisé en dividendes (180 milliards d'euros) pour alimenter les grandes fortunes, en charges d'intérêts bancaires (67 milliards d'euros), en spéculation, en évasion fiscale ou en exportations de capitaux (75 milliards d'euros en 2017) sans conditions pour développer l'emploi et la production en France. Il faut baisser le « coût » du capital (ses prélèvements), pas celui du travail. Et engager des dépenses nouvelles d'efficacité (R & D, qualifications, investissements nouveaux) qui vont baisser l'ensemble des coûts.

Comment ?

En baissant le « coût » du capital (baisser le CICE) + en finançant à taux zéro l'investissement efficace + en attaquant la spéculation, l'évasion fiscale…

- **Premièrement** baisser les dépenses pour le capital, les ultra-riches et la finance (« partage des richesses ») : pour payer de meilleurs salaires, il faut baisser le coût du capital, c'est-à-dire

Entreprises : baisser les prélèvements du capital sur les entreprises : dividendes payés aux actionnaires (180 milliards d'euros) + charges d'intérêts payés aux banques (67 milliards d'euros), en 2017, d'après l'Insee. Cela concerne principalement les grandes entreprises.

État : il faut baisser les intérêts versés aux marchés financiers et banques (42 milliards d'euros par an) et arrêter les cadeaux au grand patronat (CICE : deux fois 20 milliards en 2019 = 40 milliards d'euros).

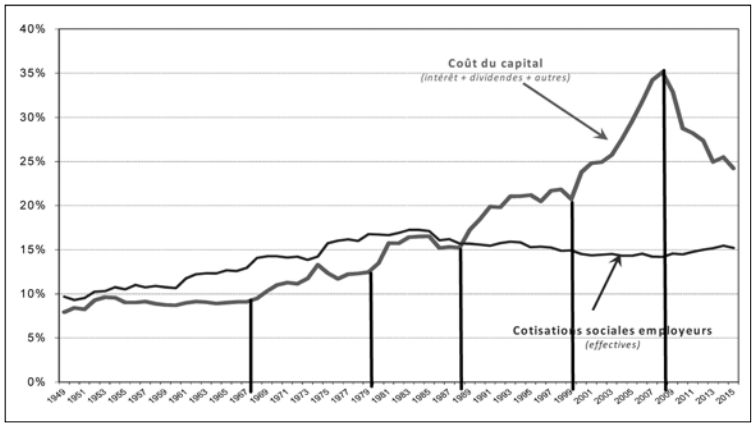
Ménages : Diminuer la TICPE et toutes les taxes à la consommation, c'est-à-dire les impôts indirects (TICPE, TVA, etc.), ou seulement proportionnels (CSG) qui sont très inégalitaires et injustes, et revaloriser une fiscalité progressive. Le fond, c'est de ne pas pénaliser ceux qui gagnent de l'argent par leur travail et activité, même quand ils gagnent « bien », mais de taper très fort sur tout ce qui est gagné par l'argent qui dort, le capital, les dividendes, la spéculation, les placements et l'évasion fiscale. Imposer relativement moins les revenus du travail, et plus les revenus du capital des ménages.

Pour les PME-TPE (elles emploient 44 % des smicards des entreprises), il faut un dispositif spécifique : leur faire une avance, à 0 %, en mobilisant notamment le système public bancaire (BPI, CDC, Banque postale). Et leur donner les moyens de rattraper cette hausse par des gains d'efficacité en leur prêtant à taux bas pour investir pour une modernisation efficace : investissement matériel + recherche + formation + qualifications et embauches.

Pour baisser le coût du capital sur les grandes entreprises, deux leviers :

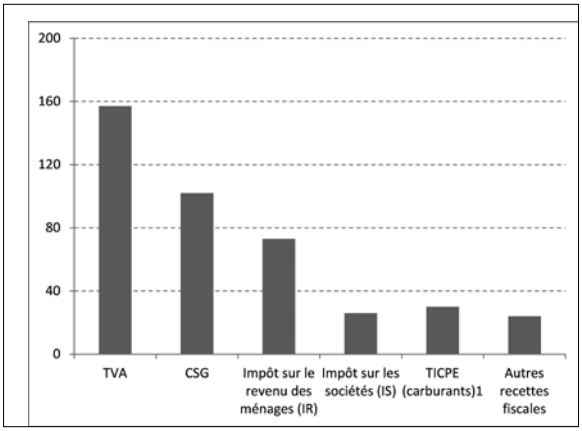
– Une fiscalité modulée : taux élevé si beaucoup de dividendes payés aux actionnaires et si les salaires n'augmentent pas, taux plus bas sinon.

Coût du capital (entreprises)
[en % de la valeur ajoutée]



Source : Insee, comptes nationaux.

Recettes fiscales 2017
(y compris CSG) [en milliards d'enros]



Source : Loi de finance rectificative + PLFSS + divers.

– Alléger les charges d'intérêts des entreprises : reprise par le pôle public bancaire (BPI, CDC, Banque postale) de leurs emprunts passés, mais en changeant les conditions : en les finançant à 0 %, si les salaires sont augmentés. Cela donne une marge de plusieurs milliards…

- **Deuxièmement**, d'autres dépenses, une autre production : R & D et Investissement efficace. Pour que cela marche, il faut que les entreprises produisent autrement et mieux. Sinon, le surcroît de pouvoir d'achat fera des importations et/ou des licenciements… Il faut donc amener les entreprises à faire d'autres dépenses pour une autre production : R & D, embauches, salaires, qualifications et formation, autre investissement.

Il faut appuyer ces dépenses nouvelles non seulement par la baisse du coût du capital, mais aussi en mobilisant les banques qui doivent appuyer cette transition sociale. Cela permet en plus une transition écologique.

***

Ni social punitif, ni écologie punitive, mais appui au développement efficace, écologique et social.

Tout le système doit être mobilisé en ce sens, jusqu'à la BCE !

Au-delà de ce qui est possible immédiatement, il faut mettre en cause l'organisation de notre société qui donne tant de pouvoir égoïste aux banques, aux actionnaires, qui organise le monopole du pouvoir aux patrons dans les entreprises, ainsi que l'austérité.

Il faut appuyer une autre logique : avec d'une part un nouveau crédit bancaire et des nationalisations nouvelles, et d'autre part de nouveaux pouvoirs des salariés des entreprises et des habitants sur la gestion des entreprises.

Changer l'utilisation de l'argent public ET « privé » (banques, entreprises).

Quelques recettes fiscales (y compris CSG)
[année 2017, en milliards d'euros]

	Recettes
TVA (produit brut)	157
CSG	102
Impôt sur le revenu des ménages (IR)	73
Impôt sur les sociétés (IS)	26
TICPE (carburants)[1]	30
Autres recettes fiscales	24
Recettes fiscales	293

[1] dont 17 milliards d'euros pour l'État, le reste pour les régions et départements

CICE : un bilan accablant

Alain Tournebise

Instauré en 2013 par Jean-Marc Ayrault après la publication du rapport Gallois, le CICE entre dans sa sixième et dernière année puisque, dès 2019, il sera transformé en allègement de charges patronales sur les bas salaires. Dès sa mise en place, les critiques les plus sérieuses ont été émises par toutes les institutions de la République, que ce soit le Sénat ou la Cour des comptes, sur le coût et l'efficacité de ce dispositif. 2018 n'échappe pas à la règle. Le comité de suivi du CICE vient de rendre son dernier rapport et il confirme que si son coût est exorbitant, ses effets sur l'emploi sont quasi nuls, très loin des promesses mirifiques d'Ayrault, Valls, Hollande et Macron.

Côté coût, le rapport du comité de suivi s'appuie sur les statistiques de l'administration fiscale. Autant dire que l'évaluation du coût réel du CICE pour les Français est connue pratiquement au centime près. Et le montant est considérable.

De 2013 à 2017, les entreprises ont reçu près de 85 milliards sous forme d'économie d'impôt sur les bénéfices. 85 milliards d'euros,

Millésime	**Nombre**	**Montant** (millions d'euros)
2013*	1 055 746	11 783
2014*	1 246 763	17 891
2015	1 279 079	18 059
2016	1 285 824	18 314
2017**	975 520	18 310
Cumul		84 357,6

** Le chiffre de 2017 est sous-estimé car l'ensemble des déclarations d'IS n'étaient pas déposées à la date de rédaction du rapport.

c'est plus d'un an de dépenses de l'ensemble de l'Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche compris. Est-ce que ces sommes pharaoniques ont contribué en quoi que ce soit à la compétitivité et à l'emploi ? C'est ce que s'efforce, avec beaucoup de difficultés, d'établir le comité de suivi. Et sans succès. En s'appuyant sur des analyses de différents organismes d'études, le comité est bien obligé de l'admettre.

Impact sur l'emploi : nul ou négatif ?

Le CICE a-t-il contribué à créer des emplois ? Pour tenter de répondre à cette question, le comité de suivi a été obligé de faire appel à deux organismes d'étude : la fédération Travail emploi et politiques publiques (TEPP, dépendant du CNRS) et le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP, dépendant de Sciences Po). Si leurs méthodes et leurs analyses diffèrent un peu, elles convergent. Le LIEPP conclut à « l'absence d'impact positif (et même un effet global significativement négatif) », le TEPP conclut à « un effet positif sur l'emploi d'ampleur modérée ». Autant dire que malgré les différences de méthodologie, les conclusions des deux organismes se situent entre rien et pas grand-chose. Au mieux, selon le TEPP, le CICE aurait permis la création ou la sauvegarde de 108 000 emplois en moyenne sur la période 2013-2015. Soit un coût de l'ordre de 442 000 euros par emploi, quand les emplois aidés supprimés par Macron coûtaient moins de 13 000 euros.

Circonstance aggravante, le rapport souligne aussi que « cet effet serait concentré sur le quart des entreprises les plus bénéficiaires du CICE ». Quand on sait qu'un tiers du CICE a bénéficié aux grandes entreprises (*Cf.* encadré 1), cela signifie qu'en supposant même que le CICE ait effectivement contribué à maintenir ou a créer quelques milliers d'emplois, ces emplois ont été essentiellement créés ou maintenus dans les grandes entreprises, qui ont ainsi bénéficié d'un effet d'aubaine et pas dans les petites entreprises qui en auraient sans doute eu le plus besoin.

CICE : quelques rappels

Le CICE consiste en une réduction d'impôt sur les bénéfices (ou de l'impôt sur le revenu pour les micro entreprises), égale à un pourcentage du total des salaires de l'entreprise inférieurs à deux fois et demi le SMIC. Ce pourcentage, fixé à 4 % des salaires de 2013, a été porté à 6 % de 2014 à 2016. Les salaires de 2017 bénéficient d'un taux majoré à 7 %, tandis qu'en 2018 le taux a été ramené à 6 %. Pratiquement, le CICE a vocation à s'imputer sur le montant de l'IR ou de l'IS, donc l'année suivant le versement des salaires sur lesquels il est calculé. Si le montant du CICE est trop élevé par rapport au montant de l'impôt dû, l'excédent restant aura vocation à se reporter sur 3 ans. Enfin, l'entreprise pourra solliciter le remboursement de l'excédent de CICE qu'elle ne sera pas parvenue à imputer sur les 3 ans. C'est ce qui rend son évaluation annuelle difficile, un écart important existant entre les déclarations des entreprises (la créance) et la réduction effective appliquée par le fisc (la consommation).

Les caractéristiques majeures de ce dispositif d'assistance au patronat ont été unanimement dénoncées par tout ce que la République compte d'organismes en charge de la supervision de la dépense publique, du parlement à la Cour des comptes :

– absence de toute sélectivité puisque toutes les entreprises peuvent y prétendre, quelle que soit leur situation financière ;

– absence de toute contrepartie de la part des entreprises bénéficiaires en termes d'engagement pour l'emploi, les salaires ou l'investissement ;

– inégalité profonde de traitement des entreprises, puisque 0,03 % des entreprises (les plus grandes) s'arrogent près de 30 % de la manne des fonds publics ainsi dilapidés.

Répartition du CICE 2016	% du nb d'entreprises	%des sommes reçues
Microentreprises	79,92	14,43
PME	19,41	34,43
ETI	0,64	22,15
Grandes entreprises	0,03	28,99
Total	853 853	17 438,4

En 2019, le CICE sera transformé en baisse de charge pérenne pour un coût annuel d'environ 20 milliards d'euros. Mais ça n'en sera pas pour autant fini avec lui.

En effet, viendront s'ajouter chaque année, jusqu'en 2022, les imputations et les restitutions d'impôts au titre des créances des années précédentes qui représentent encore des montants considérables comme en témoignent les estimations ci-dessous annexées au projet de loi de finances pour 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En milliards d'euros	6,6	12,5	12,8	15,7	20,1	19,6	9,9	8,6	2,8

Les conclusions du rapport sont tout aussi négatives sur l'impact du CICE sur les salaires : « l'effet sur les salaires ressort comme positif pour les deux équipes. TEPP peine cependant à identifier sur quelles catégories de salariés il porte. Le LIEPP conserve quant à lui « un effet positif important sur le salaire des cadres et des professions intellectuelles supérieures (sans effet sur les ouvriers) ». Par ailleurs, le LIEPP n'obtient aucun effet du CICE « sur les salaires au niveau individuel à proximité du seuil d'éligibilité de 2,5 Smic, ni sur les salaires d'embauche, ni sur les augmentations ». Là encore, les effets du CICE se réduisent à un effet d'aubaine, les plus grandes entreprises ayant utilisé cette manne pour mieux rémunérer leurs cadres, au détriment des ouvriers et employés jusqu'à 2,5 fois le SMIC, qui est pourtant la population cible du CICE.

Investissement, compétitivité, exportation : quid ?

Puisque le CICE n'a eu aucun effet ou presque sur l'emploi, on pouvait peut-être s'attendre à ce qu'il ait boosté la compétitivité (le 2e « C » de CICE). Promouvoir la compétitivité des entreprises françaises sur les marchés internationaux était un des objectifs du CICE les plus mis en avant, d'abord à court terme *via* une amélioration de compétitivité prix, mais aussi à long terme *via* une amélioration de la compétitivité hors coûts, notamment en favorisant l'investissement des entreprises.

En fait, il n'en est rien. Bien au contraire.

Selon COE-Rexecode, institut d'analyse économique pourtant proche du Medef, la compétitivité française s'est de nouveau dégradée en 2017, contribuant à la dégradation du commerce extérieur.

Mais pour COE-Rexecode, le coût du travail n'y est pour rien. D'ailleurs le gouvernement le reconnaît lui-même. Dans le rapport économique, social et financier (RESF), annexé au projet de loi de finances 2019, il tire un bilan des allégements accordés au cours des dernières années. Il en ressort que « le coût annuel du travail en France apparaît modéré par rapport à ses principaux partenaires au niveau du salaire minimum ».

Les économistes du Trésor se basent sur une comparaison du salaire brut additionné des charges patronales au niveau du SMIC. Le total atteint 18 941 euros en France par an, soit moins qu'en Belgique, en Allemagne et au Pays-Bas, et tout juste au-dessus de la Grande-Bretagne. Si la France est revenue dans le peloton européen, c'est que les charges patronales au niveau du SMIC ont été ramenées à un niveau particulièrement bas. Elles atteignent seulement 1 178 euros par an, contre 3 492 euros en Allemagne, 3 214 euros en Belgique et 2 337 euros aux Pays-Bas[1].

Selon COE Rexecode, le perte de compétitivité est ailleurs. À l'appui de ce constat, il cite plusieurs grands industriels français pour qui c'est d'abord l'atrophie de l'industrie manufacturière qui est à l'origine des mauvais chiffres du commerce extérieur en 2017. « La taille de l'industrie française s'est tellement réduite au cours des deux dernières décennies que, quand des bonnes nouvelles arrivent, quand la demande augmente, l'offre française a du mal à répondre », expliquait Louis Gallois, coprésident de la Fabrique de l'industrie et inspirateur du CICE lors d'une conférence de presse de ce *think tank*. « Le taux d'utilisation des capacités de production de l'industrie française est proche de 90 %. Le creusement du déficit commercial en 2017 n'est donc pas un problème de compétitivité mais d'appareil de production, aujourd'hui sous-dimensionné », selon lui. Il est vrai que la part de l'industrie manufacturière dans le PIB est passée de 14 % en 2000 à 10 % en 2015[2].

Alors, les entreprises, notamment industrielles, ont-elles utilisé le CICE pour investir et combler ce déficit de capacité de production ? Avec 18 milliards d'euros par ans, soit près de 20 % de l'investissement annuel de l'industrie et de l'agriculture, il devrait y avoir de quoi faire !

Las… le rapport du comité de suivi est implacable… « Alors que les déclarations initiales des entreprises à l'égard du CICE faisaient apparaître des intentions importantes en matière d'investissement, les travaux économétriques *ex post* menés au niveau des entreprises peinent à identifier des effets significatifs jusqu'en 2015 »[3]. À l'évidence, les instigateurs du CICE ont pris leurs désirs pour des réalités, mais les entreprises, elles, en ont décidé autrement. Il en est de même de l'impact supposé sur les exportations.

2019 : année compte double

Malgré ces constats accablants et récurrents d'inefficacité d'origines multiples, le gouvernement a maintenu la promesse d'Emmanuel Macron de transformer, dès 2019, le CICE en baisse pérenne de charges patronales.

De prime abord, la transformation d'un crédit d'impôt calculé comme 6 % de la masse salariale brute pour les rémunérations en dessous de 2,5 Smic en une réduction de cotisations sociales de 6 % du salaire brut semble revenir au même. En réalité, le CICE comme crédit d'impôt se distingue d'une réduction de cotisations sociales en ce qu'il impacte le budget de l'État avec un retard d'au moins un an. La transformation du CICE en réductions de cotisations sociales se traduit en 2019 par un quasi-doublement du coût budgétaire, avec d'un côté la créance de CICE au titre des années précédentes et

Les économistes du Trésor se basent sur une comparaison du salaire brut additionné des charges patronales au niveau du SMIC. Le total atteint 18 941 euros en France par an, soit moins qu'en Belgique, en Allemagne et au Pays-Bas, et tout juste au-dessus de la Grande-Bretagne.

1. *Les Échos* du 3 octobre 2018.
2. *Les Échos* du 7 février 2018.
3. Rapport du comité de suivi du CICE octobre 2018.

de l'autre la dépense fiscale due à la réduction des cotisations sociales équivalentes pour les salaires de 2019.

Cette débauche d'argent public aura-t-elle un effet quelconque ? La réponse à cette question a fait l'objet de petites magouilles entre amis que même le journal patronal *Les Échos* s'est senti obligé de dénoncer. Dans son édition du 2 octobre, il titre : « La transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) augmenterait le PIB de 0,2 % d'ici à 2021, estime le Trésor. Mais à long terme, la "bascule" aura "des effets globalement neutres sur l'activité et l'emploi", avoue le Trésor. »

Mais un peu plus loin, il révèle : « Le problème, c'est que cette évaluation diffère de celle citée dans la première version du rapport du comité de suivi du CICE. Cette version, que *Les Échos* se sont procuré il y a dix jours, affirmait en effet que la transformation du crédit d'impôt en baisse de charges « aura des effets globalement neutres sur l'activité et l'emploi ». Le rapport publié ce mardi par le comité d'évaluation *a été changé* et intègre désormais les résultats de l'étude du Trésor. Le représentant du Trésor au comité de suivi a informé les membres des résultats de l'étude mais ne leur a fourni aucun document écrit permettant de valider ses conclusions. Il était en effet politiquement difficile d'estimer que « ce gain en trésorerie significatif pour les entreprises », comparable « à une relance de près d'un point de PIB », selon les termes du Trésor, n'aurait pas d'impact sur l'activité économique à l'heure de la désindexation des retraites ».

Ainsi donc, en 2019, ce ne sont plus 20 mais près de 40 milliards qui seront distribués aux entreprises pour un résultat que seul le ministère des Finances, moyennant quelques manipulations grossières, estime positif. Toutes les autres sources au contraire estiment que cette bascule aura au mieux un effet nul, et pour certaines même négatif. C'est le cas d'une partie du patronat, notamment de P. Darmayan, le président de l'UIMM, qui estime que « Le basculement du CICE en allégements de cotisations va accroître de 2,8 % les allégements existants sur les salaires entre 1 et 1,3 SMIC, diminuer de 7,4 % les allégements sur les salaires entre 1,3 et 1,6 SMIC, et faire chuter de 20,4 % les allégements entre 1,6 et 2,5 SMIC. Si bien qu'au final, l'industrie, qui emploie plus de salariés qualifiés que le reste de l'économie, sera le secteur d'activité le plus pénalisé par le passage au nouveau dispositif : les entreprises industrielles vont perdre près de 1 milliard d'euros dans l'opération… À l'inverse, l'hôtellerie-restauration, secteur protégé de la concurrence internationale, ne perdra que 100 millions d'euros… »[4]

Et Philippe Darmayan de conclure « Une fois de plus Bercy, adepte inconditionnel des allégements de bas salaires, a imposé son point de vue. Même si cette politique, poursuivie avec acharnement depuis vingt-cinq ans, n'a pas favorisé la compétitivité globale de l'économie, ni permis de lutter efficacement contre le chômage. »

Difficile d'être plus clair… ■■■

4. *Les Échos* du 4 décembre 2018.

Prélèvements fiscaux ou prélèvements du capital : il faut choisir !

Jean-Marc Durand

Au moment où le mouvement des gilets jaunes met en avant la question de l'injustice fiscale, faisant le constat d'une forte et permanente élévation du poids des taxes alors que fond l'imposition des plus riches et des entreprises, il est utile d'observer les principales évolutions à l'œuvre depuis un quart de siècle, que ce soit au niveau international ou national.

Une tendance lourde au niveau européen et mondial

Jamais la concurrence fiscale internationale n'a été aussi féroce, allant jusqu'à prendre la forme d'une véritable guerre. Dans une course folle au moins-disant fiscal, les États, particulièrement ceux de l'OCDE, sous la pression des marchés et des multinationales, rivalisent d'inventivité dans la création de législations toujours plus permissives pour la fiscalité des entreprises, du capital et de la fortune. Dans une sorte de connivence avec le système bancaire, ces mêmes États vont jusqu'à fermer les yeux sur l'existence des paradis fiscaux. Ils sont même nombreux à ambitionner d'obtenir ce label avec le secret espoir d'attirer le maximum de capitaux sur leur place financière. C'est la raison



pour laquelle les paradis fiscaux ne sont pas installés que dans des îles plus ou moins paradisiaques d'ailleurs. Beaucoup ont en effet pignon sur rue dans les plus grandes capitales européennes : Luxembourg, Bruxelles, Londres, Genève, Amsterdam, etc. Pourtant fleurissent de partout des discours contre l'évasion et l'optimisation fiscale, formule habile pour masquer ce qui est de l'authentique fraude. Mais les propositions pour traiter cet évitement fiscal, autre formule « soft » du moment, sont très souvent paradoxales. Ainsi l'Europe, au motif de juguler le *dumping* fiscal en matière d'impôt sur les sociétés (IS), propose l'ACCIS, système d'assiette commune pour l'impôt sur les sociétés. Or, dans les faits, ce système tend ni plus ni moins à imposer les bénéfices de toutes les sociétés d'un groupe installées sur le territoire de l'Union européenne au plus faible taux en vigueur dans l'ensemble de cette zone.

Par contre, un autre projet est dans les cartons de l'Union européenne ; mais, ne traitant pas de la même catégorie de contribuables ni du même type d'impôt, les conséquences risquent d'être très différentes de celles de l'ACCIS. Ce projet concerne la TVA intracommunautaire. Il vise à appliquer aux livraisons de biens sur le territoire de l'Union le taux en vigueur dans le pays d'origine du produit et non plus celui du pays de destination comme c'est le cas aujourd'hui. Ce changement de principe pourrait pousser au final à une hausse de taux, principalement dans les pays moins exportateurs et à plus faible taux ; ces derniers pouvant être sinon confrontés à une « balance TVA intracommunautaire » en permanence déficitaire.

La mise en regard de ces deux projets permet de dresser le constat suivant :

– Dans un cas, il s'agit de l'imposition des entreprises et d'un impôt, l'IS. La solution proposée conduit par un tour de passe-passe à entériner l'affaiblissement de cette forme d'imposition et, à ce titre, de la contribution globale des entreprises, têtes de groupe comme filiales.

– Dans l'autre il s'agit d'une taxe payée par les personnes, le consommateur final. Sans hésitation, le choix proposé suit des modalités qui poussent à la hausse de ce type de prélèvement.

Pas besoin de grandes explications pour observer qu'une telle option politique entérine de façon patente un traitement inégalitaire des contribuables en fonction de leur catégorie. Il fait d'une pierre deux coups. D'une part, il n'y a aucun embarras à mettre à contribution le citoyen consommateur alors que les entreprises sont pour le moins cajolées. De l'autre, le principe des taxes tend à prendre toujours plus le dessus sur l'impôt (TVA/IS), ce qui est la marque de fabrique de la fiscalité anglo-saxonne au chevet permanent des entreprises et de la finance. Aujourd'hui, les idées de taxes fleurissent de partout. Directement inspirées de la philosophie fiscale anglo-saxonne, elles sont même souvent présentées comme le remède pour compenser le manque à gagner en matière notamment de fiscalité des entreprises alors que dans les faits, consciemment ou pas, ces propositions constituent une dangereuse fuite en avant qui peut conduire au final à la disparition pure et simple de tout impôt sur les sociétés sur le territoire de l'Union européenne. L'évolution du taux de l'IS dans l'ensemble des pays de l'Union européenne donne clairement à voir une telle tendance ; se reporter pour cela au tableau page 24 du numéro 766-767 d'*Économie et Politique*.

Au plan mondial, diverses déclarations du G7 les 26 et 27 mai 2016 et du G20 dans un rapport de juillet 2017 à propos de la mise en place et du suivi d'un impôt mondial auquel aucun revenu n'échapperait, le BEPS, l'acronyme de *Base Erosion and Profit Shifting*, semblent vouloir donner le ton. On y trouve des remarques judicieuses et quelques idées qui pourraient jeter les bases d'un processus intéressant d'appropriation fiscale des flux de productions et de capitaux à l'échelle de la planète à partir de chaque État. Un plan d'action en quinze actes est proposé s'articulant autour de trois piliers essentiels :

« 1- harmoniser les règles nationales qui influent sur les activités transnationales ;

2- renforcer les exigences de substance dans les standards internationaux existants afin que l'impôt soit prélevé là où les activités économiques se déroulent et où la valeur est créée ;

3- améliorer la transparence ainsi que la certitude pour les entreprises qui ne se livrent pas à des stratégies de planification agressive. »

Et le rapport de préciser : « Assurer l'équité, la cohérence, la transparence et l'alignement de l'impôt *sur le lieu de l'activité économique réelle* dans l'écheveau complexe des dispositions fiscales internationales couvrant pratiquement toutes les activités économiques mondiales *exige un effort et un engagement considérables*. Les travaux visant à faire de ces ambitions une réalité ont commencé et ont déjà des effets sensibles, mais des transformations encore plus profondes ne manqueront pas de se produire ».

Le constat est juste mais le défi majeur. Les idées avancées par le G7 consistent à mettre au point une fiscalité mondiale *via* des actions coordonnées et à partager sans barrière les informations. Il est de ce point de vue juste de dire que les autorités fiscales d'un pays, une fois en possession d'une visibilité sur toutes les facettes d'une transaction au lieu de ne disposer que de la seule dimension locale, auraient plus de facilité pour s'attaquer à la globalité du problème posé par le recouvrement de l'impôt sur leur territoire.

Pour atteindre un tel objectif, une première initiative semble absolument nécessaire, ce qui ne semble pas gagné d'avance : coordonner et croiser les actions engagées et les informations détenues aux différents niveaux d'organisation internationale que sont l'OCDE qui assure le secrétariat technique et traite les questions de fiscalité mondiale, le FMI qui prend le relai politique du G7 tout en ayant recours à d'autres organisations multilatérales pour assurer des tâches spécifiques, les Nations unies où se traitent de façon privilégiée les questions liées au changement climatique.

Ce serait une première avancée concrète pour parvenir à l'ambitieux projet de fiscalité mondiale qu'est, en la forme au moins, le BEPS qui propose un plan d'action pour juguler l'érosion des bases et le transfert de bénéfices. Au-delà, il faut des actes politiques forts, particulièrement des membres des G7 et G20, c'est-à-dire des chefs d'État et de gouvernement qui le composent. Des responsables qui devraient déjà commencer par mettre en œuvre eux-mêmes, sur leur territoire national, les mesures qu'ils préconisent au plan international. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il y a loin de la coupe aux lèvres. Il suffit d'observer l'attitude des présidents français au cours de ces dernières années qui siègent pourtant régulièrement aux G7 et G20. E. Macron ne vient-il pas de décider de baisser le taux de l'impôt sur les sociétés et d'une réforme totalement régressive des pratiques du contrôle fiscal en France ? Comment cela peut-il s'accorder avec une vision de reconquête fiscale mondiale ? Par ailleurs, lorsque l'on observe le sort réservé à la monnaie mondiale, les DTS, droits de tirages spéciaux, depuis 1948, on se dit que les multinationales n'ont pas de gros soucis fiscaux à se faire dans l'immédiat. On attend toujours des applications concrètes des déclarations de Barack Obama et Angela Merkel du 27 mai 2016 à propos de ce plan de fiscalité mondiale : « Il est crucial que la mise en œuvre du Plan d'action du G20 de l'OCDE, concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), se déroule de façon régulière, cohérente et concertée… » ? On est encore dans l'attente des retombées palpables du rapport de juillet 2017 dans les pratiques fiscales nationales.

Dans la réalité, peu d'efforts sont faits, peu d'actes sont accomplis. La communication autour de ces enjeux cruciaux reste encore beaucoup trop confidentielle et souvent dans un jargon qui les rend incompréhensibles. En fait tout semble se passer pour que tout bouge sans que rien ne bouge. Enfin, tout en tenant compte des différences de vocabulaire, le mot « *taxes* » en anglais recoupant en fait l'idée globale de prélèvement obligatoire, d'impôt, de redevance et de taxe, le penchant du G7 semble bien être l'instauration d'une taxation à taux unique sur des volumes de transactions plutôt que de travailler véritablement à définir les principaux éléments pouvant entrer dans la construction d'une assiette qui serait ensuite soumise à un impôt sur les sociétés dont ce même G7 affirmerait par ailleurs le principe et la nécessité d'existence dans chaque pays.

Et qu'en est-il en France ?

Sur le territoire national, la fiscalité des entreprises suit la même tendance qu'au plan européen et mondial. Au cours des quinze dernières années elle a successivement été allégée de la taxe professionnelle, de l'IFA et de la C3S. Après le CICE, le CIR, le report indéfini des déficits, le régime de la fiscalité de groupe, le taux de l'IS va passer définitivement à 25 % en 2022. Ainsi l'ensemble de ces dispositifs conjugués a pour conséquence qu'en 2019, si le montant brut de l'IS est estimé à 66,7 milliards, son rapport net n'est lui évalué qu'à 31,5 milliards. Le CICE, le report des déficits, la fiscalité de groupe, seront passés par là. Il faut ajouter à ce tableau

Lexique :

IS : impôt sur les sociétés

IFA : impôt forfaitaire annuel pour les sociétés ne payant pas l'IS

C3S : contribution sociale des sociétés

Cice : crédit d'impôt compétitivité emploi

Cir : crédit impôt recherche

Ticpe : taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques

IR : impôt sur le revenu,

Report des déficits : possibilité pour les entreprises de reporter indéfiniment dans le temps leurs déficits.

TVA : taxe sur la valeur ajoutée

PFU : il s'applique notamment aux revenus des placements financiers suivants, à savoir aux revenus mobiliers aux plus-values de cession de valeurs mobilières soumises à l'impôt sur le revenu, à l'assurance-vie. Il s'agit d'un taux forfaitaire. Son taux global est de 30 %, incluant 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

BCE : banque centrale européenne

FMI : fonds monétaire international

ONU : organisation des Nations unies

OCDE : organisation de coopération et de développement économiques

BEPS : *Base Erosion and Profit Shifting* (Érosion de la base et transfert des bénéfices)

que la propriété intellectuelle n'est taxée qu'à 15 % et que beaucoup de plus-values sont exonérées ou quasi exonérées. Quant aux dividendes, ils jouissent d'un abattement de 40 %. Dans certains cas, l'application de cet abattement fait que des contribuables dont le revenu global devrait facilement atteindre la tranche d'imposition à 45 %, sont tout juste imposés au niveau de la première tranche à 14 % voire sont même parfois en crédit d'impôt. D'ailleurs pour couronner le tout un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 30 % a été créé en 2018. Enfin s'agissant de la fortune, l'ISF sur la propriété mobilière a disparu. Rappelons que le taux sommital de l'IR est passé de 65 % avec 14 tranches en 1993 à 45 % et 6 tranches aujourd'hui.

À la place de ces impôts et de leur rapport, de multiples taxes ont fleuri. Pour ne prendre qu'un exemple, à ce jour le rapport des taxes perçues au titre de la fiscalité écologique est de 70 milliards régulièrement pillés par l'État pour son budget général. Parmi elles, la TICPE qui devait rapporter au budget 2019, avant le mouvement des gilets jaunes, 37,7 milliards + 7,5 milliards de TVA.

Clairement, c'est le contribuable modeste et moyen, surtout le contribuable consommateur, qui paie. Le budget 2019 nous fournit une autre démonstration de cette évolution. Les mesures d'allégements de prélèvements obligatoires représentent 6 milliards pour les ménages (réduction de la TH et transfert des cotisations sociales sur la CSG), cela indépendamment des hausses de taxes et de la baisse de prestations sociales prévues qui risquent de réduire à néant cet allégement. Les entreprises bénéficient de 18,8 milliards sans risque de voir rogner par quoi que ce soit cette sympathique manne.

S'ajoute à cette injustice flagrante une injustice plus grave encore : la mise en cause de l'accès aux services publics pour cette même catégorie de population. Non seulement, au nom de la rentabilité du capital (en 2018, 180 milliards de dividendes et 67 milliards de charges d'intérêts ont été payés par les entreprises), cette population croule sous le poids des taxes, perçoit de faibles salaires, subit le chômage et la précarité, mais elle se voit en plus privée de droits humains et sociaux élémentaires, que ce soit en matière d'accès à la santé, aux transports, à l'éducation.

Les voies d'une alternative réelle

Des mesures urgentes sont nécessaires pour établir la justice et l'efficacité fiscale. Face à l'organisation mondialisée de la production ces mesures doivent concerner et être opérantes à la fois aux niveaux national, européen et mondial. La volatilité des capitaux, les difficultés à localiser le lieu d'exercice de certaines activités que rend possible une utilisation détournée des technologies informationnelles, imposent une telle cohérence de propositions. L'enjeu majeur est la fiscalité des entreprises. Au plan national l'IS doit être rendu progressif et modulé pour prendre en compte la capacité contributive de chaque entreprise en fonction de la nature et du volume de ses activités et agir à partir de critères d'efficacité sociale et environnementale sur l'utilisation des bénéfices réalisés.

Au stade européen un serpent fiscal dont le fonctionnement et le bornage seraient placés sous le contrôle de commissions mixtes (commissions de l'harmonisation fiscale) installées au niveau européen et de chaque État et rattachées aux parlements, concernerait l'IS, l'IR et la TVA. Les États seraient incités à développer une véritable politique fiscale en ces trois domaines par une modulation des taux d'intérêts du crédit proposé par le fonds européen social, solidaire et écologique, pour leurs investissements de services publics.

Au niveau mondial, il serait proposé la création d'une nouvelle institution fiscale mondiale adossée à l'ONU. Elle intégrerait les missions fiscales de l'OCDE, le rôle politique décisionnel imparti au FMI et l'action incitative en matière d'écologie. Les objectifs prioritaires de cette institution seraient de localiser, de suivre et d'informer les États des lieux d'activités, des méthodes de production et des flux financiers intragroupes et inter États, y compris vers les paradis fiscaux. Elle aurait en outre pour fonction de définir et de proposer à tous les États qui voient s'échapper des opérations normalement imposables au titre des bénéfices des entreprises, les éléments et les moyens d'établir une base concrète et objective d'imposition. À charge pour chaque État, ainsi incité, d'appliquer sa fiscalité des entreprises avec à la clé des conséquences sur ses conditions d'accès au crédit, par exemple auprès du FMI, de la banque mondiale ou des banques zonales, la BCE en ce qui concerne l'UE ; ce qui permettrait dans les faits d'utiliser l'argent, l'euro, mais aussi une nouvelle monnaie commune mondiale à la place du dollar hégémonique, en faveur de l'humain contre les marchés financiers.

L'efficacité de ces dispositifs dépendrait pour une part déterminante, d'une extension, dès le niveau local, des droits démocratiques des salariés afin qu'ils disposent concrètement de moyens d'intervention décisionnels dans les choix de gestion des entreprises.

“Clairement, c'est le contribuable modeste et moyen, surtout le contribuable consommateur, qui paie. Le budget 2019 nous fournit une autre démonstration de cette évolution.”

Mesures sur la CSG et éléments de cadrage sur le financement de la protection sociale en France

Fanny Chartier

Cette note propose un chiffrage et une analyse des dernières mesures concernant la CSG en les replaçant dans le cadre plus général du financement de la protection sociale en France.

Contexte : le 10 décembre dernier, Emmanuel Macron a annoncé que la hausse de 1,7 point de la contribution sociale généralisée (CSG), qui devait s'appliquer aux retraités gagnant plus de 1 300 euros nets par mois ne concernera que ceux dont les revenus sont supérieurs à 2 000 euros nets par mois (pour une personne seule).

Les dernières mesures sur la CSG (2018-2019)

Qu'est-ce que la CSG ?

La Contribution sociale généralisée (CSG) a été créée par la loi de finances pour 1991 (gouvernement de Michel Rocard). C'est un impôt qui est assis sur l'ensemble des revenus des personnes résidant en France. Elle est prélevée à la source sur la plupart des revenus, à l'exception des prestations sociales et familiales, tels que :

– les revenus d'activité (salaires, primes et indemnités diverses…) ;

– les revenus de remplacement (pensions de retraite, allocations-chômage, indemnités journalières…) ;

– les revenus du patrimoine (revenus fonciers, rentes viagères…) ;

– les revenus de placement (revenus mobiliers, plus-values immobilières…).

La CSG vise à diversifier le mode de financement de la protection sociale qui, avant la création de cet impôt, reposait essentiellement sur les cotisations sociales.

2018 : hausse de la CSG de 1,7 point

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2018, le taux de la CSG est réévalué afin d'augmenter les recettes provenant de cet impôt. Cette hausse, fixée à 1,7 point, concerne aussi bien les salaires que les pensions de retraite ou les revenus du patrimoine.

Pour les salariés, la hausse de 1,7 point fait passer la CSG à 9,2 % aujourd'hui, contre 7,5 % avant 2018. Cette mesure est toutefois « compensée » par la suppression des cotisations chômage et maladie prélevées sur les salaires, dont le taux en 2017 était de 3,15 % (0,75 % pour les cotisations maladie et 2,4 % pour les cotisations chômage). Au final, la hausse du salaire net consécutive à ces allégements est donc supérieure à l'augmentation de la CSG. Les salaires nets versés ont donc légèrement augmenté. C'est évidemment une hausse totalement artificielle.

Ce gain de pouvoir d'achat n'a toutefois eu lieu qu'en deux temps en 2018. Dans un premier temps (1er janvier 2018) la cotisation maladie (0,75 %) a été supprimée tandis que la cotisation chômage a été ramenée à 0,95 %. La baisse totale de 3,15 % a ensuite eu lieu le 1er octobre 2018, avec la suppression définitive de la cotisation chômage (devenue effective à partir du salaire du mois d'octobre).

Pour les fonctionnaires, la hausse de la CSG est compensée par le versement d'une prime compensatoire (1,67 % de la rémunération brute) donc sans gain de pouvoir d'achat.

[Voir tableau « Taux de CSG selon le montant du RFR de 2016 »].

Pour les retraités, cette hausse a été très décriée puisque contrairement aux salariés aucune contrepartie n'était envisagée (mise à part la suppression de la taxe d'habitation, pas encore en vigueur). Les retraités ne bénéficiant ni d'une exonération de CSG ni d'un taux réduit ont vu leur taux de CSG passer de 6,6 % à 8,3 % (+1,7 point). Concrètement, cela concernait les retraités seuls avec un revenu fiscal de référence supérieur à 14 404 euros ; 22 906 euros pour un couple, soit près de 70 % des retraités, 10,5 millions de personnes. Après l'été, le gouvernement avait fait un premier recul en annulant cette hausse pour près de 300 000 retraités modestes.

2019 : création d'un nouveau taux de CSG

[Voir tableau « Taux de CSG estimé selon le montant du RFR de 2017 »].

Emmanuel Macron a annoncé l'annulation de la hausse de 1,7 point pour les retraités qui perçoivent une pension entre 1 200 et 2 000 euros par mois. Pour ces derniers, le taux reviendra à 6,6 % contre 8,3 % en 2018. Cela crée de fait un nouveau seuil

de CSG pour cette catégorie de la population : jusqu'ici il existait trois taux de CSG distincts (0 %, 3,8 % et 8,3 %) selon le niveau du revenu fiscal de référence (RFR). En 2019, les nouveaux seuils seraient les suivants : 0 %, 3,8 %, 6,6 % et 8,3 %. Mais, selon les dernières annonces, l'annulation de cette hausse prendrait plutôt la forme d'un remboursement des ménages concernés à l'été 2019 (des problèmes techniques ont été avancés).

[Voir tableau « Chiffrage de l'annulation de la hausse de la CSG pour les retraité.e.s »].

En bref, les personnes concernées par l'annonce d'Emmanuel Macron sont donc :

– les retraités célibataires ayant un RFR inférieur à 22 580 euros ;
- les couples de retraités ayant un RFR inférieur à 34 600 euros ;
– les retraités avec 1,5 part fiscale ayant un RFR inférieur à 28 322 euros.

✓ Nombre de retraité.e.s concerné.e.s : environ 6,6 millions, 35 % des retraités.

✓ Coût de la mesure : 1,7 milliard d'euros.

Quel financement de la protection sociale en France ?

Une dynamique de fiscalisation de la protection sociale et de déresponsabilisation patronale

[Voir tableau « Les ressources de la protection sociale en 2016 »].

Le rendement de la CSG est important : 96,6 milliards d'euros en 2016, soit plus que l'impôt sur le revenu, dont le produit s'élevait à 76,5 Mds euros la même année), et elle représente plus de la moitié des impôts et taxes affectés à la protection sociale. Aujourd'hui, un quart des ressources de la protection sociale provient des prélèvements fiscaux.

Entre 2015 et 2016, sur les masses financières :

• +3,3 % pour les cotisations salariés *vs* 1,1 % pour les employeurs ;

• +1,8 % sur la CSG et 4,6 % sur les taxes type TVA ;

• +12 % des contributions publiques (c'est-à-dire dotations directes au financement de la protection sociale en provenance des budgets de l'administration).

[Voir Graphique « Évolution de la part des ressources de la protection sociale (1959-2016) »].

À la fin des années 1950, la Sécurité sociale était financée ainsi : 3/4 cotisations et 1/4 contributions publiques. Aujourd'hui : 60 % cotisations, 25 % impôts et taxes et 15 % contributions publiques. Une double dynamique de fond depuis les années 1970 :

– Baisse de la part des cotisations employeurs depuis le milieu des années 1970 (-10 points de la part des cotisations employeurs depuis 1959 et -7 points pour les cotisations sociales imputées*).

– Baisse qui a été compensée par une hausse de la part des impôts et taxes dans le financement depuis le début des années 1990 : +24 points depuis 1959, explosion depuis le début des années 1990 avec la mise en place de la CSG.

[Voir Graphique « Évolution des exonérations depuis 1992 »].

Depuis 2000, chaque année, entre 8 et 10 % de cotisations sont exonérées (cotisations patronales majoritairement). Depuis 2012, plus de 17 % des cotisations patronales sont exonérées. La majeure partie est compensée mais la part des cotisations exonérées non compensées progresse sans cesse depuis 1992 (3,6 milliards aujourd'hui contre 2,5 au moment où le taux d'exonérations était le plus fort). Selon le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2019, le coût total des exonérations compensées s'élèverait à 30 milliards d'euros pour 2017, 31,6 milliards en 2018 et 56,9 milliards en 2019 ! Le CICE étant supprimé pour être transformé en exonérations de cotisations sociales (cf. PLFSS de 2019).

Le sens des propositions communistes

La hausse de la CSG, associée à la généralisation des exonérations de cotisations sociales patronales qui repartent à la hausse depuis trois ans, accentue la fiscalisation du financement de la Sécurité sociale. Les prélèvements fiscaux pèsent sur les ménages, c'est-à-dire, en écrasante majorité, sur les salariés. À l'inverse, les cotisations sont un prélèvement sur les profits et permettent de financer les prestations sociales au-delà des salaires, sur le principe du « chacun contribue selon ses capacités, et chacun perçoit selon ses besoins », donc de la solidarité collective.

Le transfert des cotisations vers les impôts, notamment la CSG, porte un double danger :

– le désengagement des entreprises du financement de la protection en le basculant vers la fiscalité ;

– l'ouverture aux assurances privées du marché de la santé ou encore la capitalisation en vue de la retraite, le financement par l'impôt ne permettant d'assurer qu'une couverture minimum.

Pour répondre aux immenses besoins de protection sociale (santé, retraites, famille, soins aux personnes âgées…) il faut notamment :

– En finir avec les exonérations de cotisations sociales patronales et réaffecter le CICE. C'est pourquoi le PCF propose notamment de les moduler en fonction de la politique d'emploi et de salaires des entreprises.
– Augmenter les salaires (combiné avec la fin des exonérations sinon c'est l'État qui compenserait). La hausse des cotisations sociales liée à l'égalité de salaires entre les femmes et les hommes est par exemple estimée à 24,43 milliards d'euros par an par la Fondation Concorde.

Il faut les compléter par des prélèvements sur les revenus financiers des entreprises et empêcher l'optimisation et l'exil fiscaux. La proposition d'un prélèvement à la source des entreprises qui va être présenté à l'Assemblée nationale en mars peut également entrer dans ce cadre (même si on ne sort pas de la fiscalité).

Des appuis existent dans les consciences des travailleurs pour nos propositions

Résultats du baromètre d'opinion de la DREES 2017 (environ 3 000 personnes interrogées) :

– Un attachement croissant au rôle de la collectivité dans le système de protection sociale.

60 % des personnes interrogées déclarent que la solidarité devrait avant tout être l'affaire de l'État, des collectivités locales ou de la Sécurité sociale *vs* 50 % en 2009.
75 % sont tout à fait d'accord avec l'idée que « le système d'assurance maladie doit rester essentiellement

* Les prestations sociales fournies directement par les employeurs à leurs salariés, anciens salariés et autres ayants droit qui n'est pas financée par des cotisations sociales effectives à la charge des salariés, notamment les retraites des fonctionnaires de l'État et de certaines grandes entreprises nationales.

public», 72 % pour le système de retraite *vs* 65 et 64 % en 2015.

– Un net recul de l'idée que la protection sociale est une charge excessive pour la société.

«Il y a trop d'intervention de l'État en matière économique et sociale» : -11 points depuis 2014.
«La France consacre environ le tiers du revenu national au financement de la protection sociale.» : -8 points parmi ceux qui pensent que c'est excessif depuis 2014.
-7 points de «totalement d'accord» depuis 2014 à l'idée que «le système de sécurité sociale coûte trop cher à la société».

– Une forte aspiration au maintien du niveau des prestations.

59 % des personnes interrogées estiment plus important de maintenir au niveau actuel les prestations sociales et les remboursements d'assurance maladie que de prendre des mesures pour réduire le déficit de la Sécurité sociale *vs* 53 % en 2015.
«Êtes-vous prêt à accepter une diminution des prestations pour payer moins d'impôts et de cotisations ?» : Progression du rejet, et ce pour tous les types de prestations sociales.

Conclusion

Ce qui se joue dans le financement de la protection sociale :

Sur qui pèse le financement ? Les entreprises ou les ménages ? Les profits (cotisations) ou les revenus des ménages (impôts) ?

Que doit assurer la collectivité ? Une couverture minimum assurée par le public complétée par des entreprises privées *via* l'épargne ou les cotisations individuelles ? Ou l'assurance publique de l'ensemble des besoins par la socialisation des richesses ?

C'est autour de ces enjeux décisifs que nous devons avancer nos propositions en nous appuyant sur les exigences déjà portées par les travailleurs et les travailleuses.

Bibliographie

«La protection sociale en France et en Europe en 2016 - Résultats des comptes de la protection sociale - édition 2018», Panoramas de la DREES.

– *La protection sociale depuis 1959* (p. 38-39).

– *Les ressources de la protection sociale en France* (p. 41-47).

– «Un recul du sentiment selon lequel la protection sociale représente une charge excessive» (p. 134-140).

«En 2016 les exonérations progressent pour la troisième année consécutive», ACOSSTAT n° 260, décembre 2017.

– Cahiers statistiques 2016, DG-FIPP, janvier 2017.

– PLFSS 2019.

Application du taux de CSG selon le montant du revenu fiscal de référence de 2016

Taux de CSG	2019		
Quotient familial	**0 %**	**3, 8 %**	**8,30 %**
1 part	< 11 019 €	11 019 € - 14 403 € (1) (2)	> 14 403 €(1)
1,5 part	< 13 961 €	13 961 € - 18 249 € (1) (2)	> 18 249 € (1)
2 parts	< 16 902 €	16 902 € - 22 095 € (1) (2)	> 22 095 € (1)

Source : Acoss.

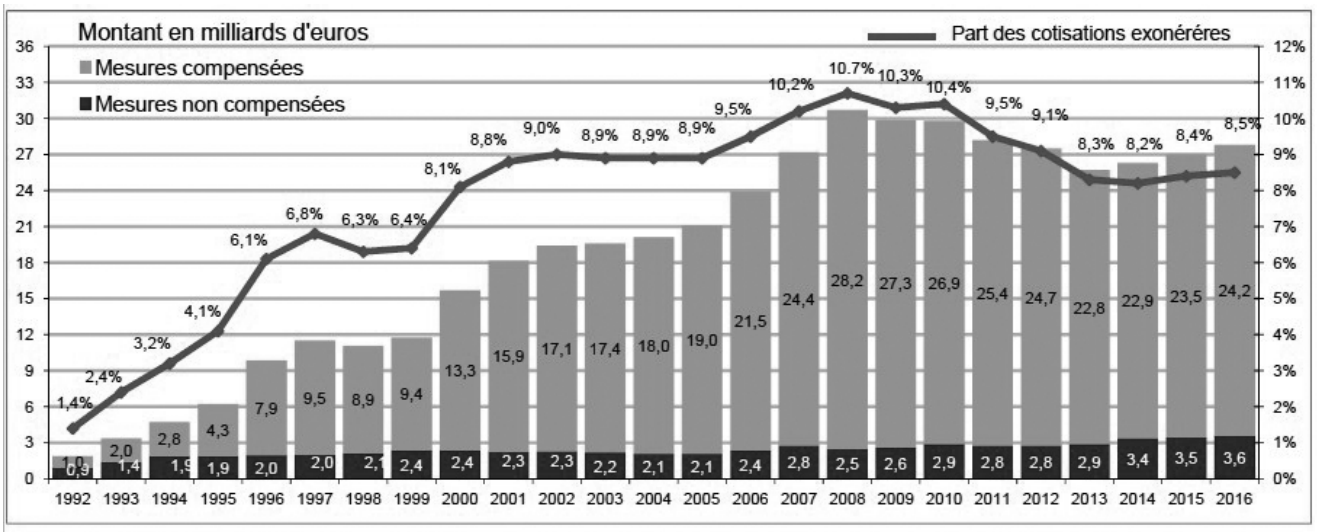
Taux de CSG estimé selon le montant du revenu fiscal de référence de 2017

Taux de CSG	2019			
Quotient familial	**0 %**	**3, 8 %**	**6,60 %**	**8,30 %**
1 part	< 11 129 €	11 129 € - 14 548 € (1) (2)	14 549 € - 22 579 (1)	> 22 579 (1)
1,5 part	< 14 100 €	14 100 € - 18 432 € (1) (2)	18 433 € - 28 607 € (1)	> 28 607 € (1)
2 parts	< 17 071 €	17 071 € - 22 316 € (1) (2)	22 317 € - 34 636 € (1)	> 34 636 € (1)

(1) À l'article 3 de la loi n° 2018-1213 portant mesures d'urgence économiques et sociales il est écrit que le taux de 3,8 % s'applique pour les RFR inférieurs à 14 548 € et le taux de 6,6 % pour ceux excédant 14 548 €. Les calculs ont été effectués en considérant que le RFR de 14 548 € conférait le taux de 3,8 %. Au 31 12 2018 la circulaire CNAV pour le barème 2019 n'est toujours pas publié.
(2) En application de la décision annoncée par le premier ministre de n'appliquer la hausse de CSG décidée au 1° janvier 2018 que lorsque la limite déclenchant cette augmentation était dépassée 2 années consécutives. Ainsi si le RFR de 2017 ou celui de 2016 est supérieur aux limites supérieures de la 2° tranche le taux de CSG sera de 3,8 % si l'un des deux est inférieur à cette limite. Le premier ministre a annoncé que 350 000 retraités en bénéficieraient (à voir).

Sources : barèmes en vigueur et annonces gouvernementales.

Évolution des exonérations depuis 1992



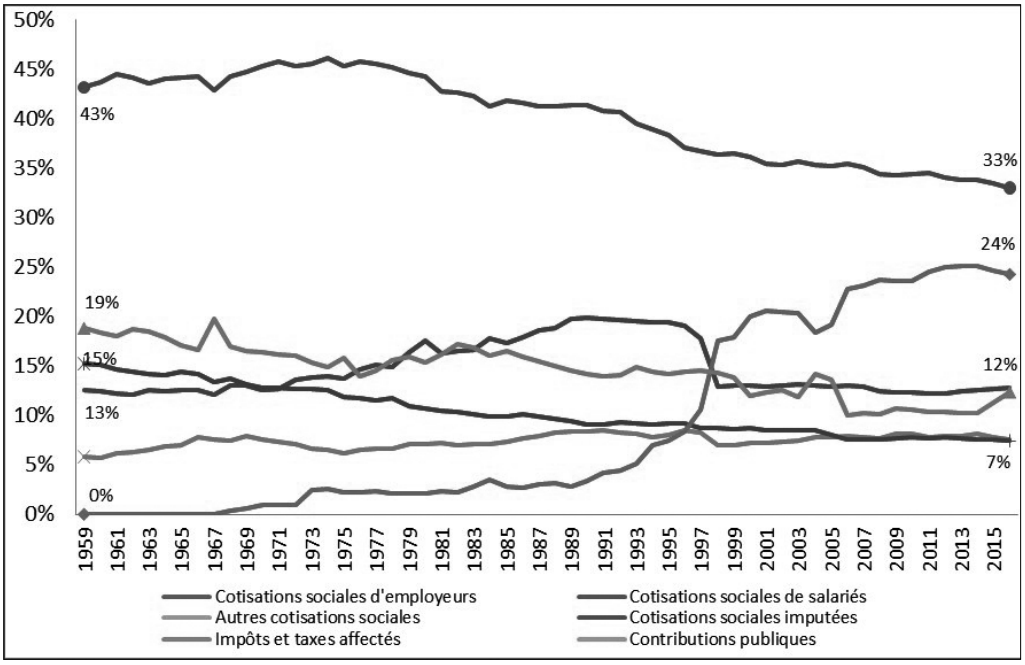
Source : Acoss–Urssaf

Les ressources de la protection sociale en 2016

Montants en milliards d'euros, évolutions et parts en %			
	Montant	Évolution 2016/2015	Part dans le total des ressources
Cotisations sociales dont...	**461,3**	**1,1**	**60,8**
Cotisations d'employeurs	250,5	1,1	33,0
Cotisations de salariés	96,9	3,3	12,8
Cotisations de travailleurs indépendants	23,7	-4,0	3,1
Autres cotisations effectives*	33,8	0,9	4,5
Cotisations imputées	56,4	1,0	7,4
Impôts et taxes affectés (ITAF) dont...	**184,1**	**0,5**	**24,3**
CSG	96,6	1,8	12,7
Impôts sur le revenu et le patrimoine (hors CSG)	19,3	-1,2	2,5
Autres impôts sur les produits (y compris transferts de recettes fiscales)	28,4	-0,7	3,7
Taxes de type TVA	11,7	4,6	1,5
Impôts sur les salaires et la main d'oeuvre	23,8	1,5	3,1
Impôts divers sur la production	4,4	-21,5	0,6
Autres ressources dont...	**113,3**	**9,8**	**14,9**
Contributions publiques	93,7	11,9	12,4
Produits financiers	8,0	1,6	1,1
Ressources diverses (y compris ressources du compte de capital)	11,6	-0,1	1,5
TOTAL	**758,7**	**2,2**	**100,0**

Note > Les ressources indiquées ici s'entendent hors transferts internes à la protection sociale.
Source > DREES, CPS.

Évolution de la part des ressources de la protection sociale (1959-2016)



Source > DREES, CPS.

Un colloque syndical sur le coût du capital et ses conséquences économiques et sociales

Laurent Cordonnier, Nasser Mansouri-Guilani, Catherine Sauviat

Dans le cadre de sa campagne contre le coût du capital engagée en 2013, la CGT avait organisé en juin 2014 un colloque au CESE, avec le concours des Économistes atterrés. Le colloque était organisé autour de deux tables rondes, la première sur les conséquences économiques et sociales du coût du capital, la seconde sur les alternatives. Avec l'aimable autorisation de la CGT et de l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales), nous reproduisons les interventions de Laurent Cordonnier, Catherine Sauviat et Nasser Mansouri-Guilani qui ont ouvert la première table ronde, animée par Michel Husson, chercheur à l'IRES. L'intégralité des débats a été reproduite dans une brochure intitulée *Débattre du coût du capital, initiatives CGT, recherche et journées d'étude* et conjointement publiée par la CGT et l'IRES.

Laurent Cordonnier*

C'est un moment évidemment important où les travaux que nous avons entrepris en commun trouvent un débouché public au sein des institutions de la République. Je considère que c'est assez rare dans la vie d'un chercheur, que de se sentir utile à ses contemporains et à la République. Je vais très brièvement rappeler le contenu de cette étude et insister sur deux points principaux qui ont pu faire controverse.

Le but de cette étude du Clersé était de proposer la construction d'un indicateur de surcoût du capital. L'idée était de mesurer ce qui dans la rente financière, c'est-à-dire les intérêts et dividendes payés par les entreprises, était la partie inutile, complètement indue ou sans justification économique. Autre but également :

* Clersé, Université de Lille 1 : présentation de l'étude réalisée par le Clersé pour la CGT dans le cadre de l'Ires.

mesurer cette rente financière en la rapportant à quelque chose de comparable, le coût économique du capital.

L'originalité de cette étude, c'est d'avoir trouvé une bonne manière de formuler ce qui constitue le surpoids imposé aux entreprises par la norme financière – surpoids relativement à leur besoin d'investir, de faire croître le stock d'équipements ou de les améliorer. Nous avons essayé d'isoler, dans le montant des dividendes et des intérêts versés par les entreprises, ce qui pouvait recevoir une justification économique, en étant pour partie la compensation d'une prise de risque des prêteurs ou des actionnaires, et ce qui était pour partie la compensation d'un coût d'organisation de la finance. Nous avons donc essayé d'isoler ce qui était justifié, de ce qui ne l'était pas, et avons rapporté cette partie non justifiée à investissement.

Ce que nous avons pu mettre en évidence, c'est que par rapport aux vingt dernières années des Trente glorieuses, ce surcoût du capital, cette partie complètement dispensable de la rente, son poids relativement à la formation brute de capital fixe annuel, a triplé. Ceci, on le constate quelles que soient les modifications, les améliorations ou les coquetteries que l'on cherche à faire autour de cet indicateur. Un triplement de ce surcoût ou surpoids du capital financier, dont la montée en flèche est très nettement observable au début des années 1980, c'est-à-dire au moment du tournant néolibéral et de la globalisation financière.

Il y a en première instance deux explications qui se combinent pour rendre raison de l'augmentation de ce surcoût du capital.
Dans un premier temps, au tournant des années 1980 et jusqu'à la moitié des années 1990, l'augmentation de ce surcoût est due à l'envolée des taux d'intérêt réels un peu partout dans le monde, sous l'effet des politiques monétaristes extrêmement restrictives. La montée des taux d'intérêt réels fait dans un premier temps grimper la rente financière, dans sa composante « versement des intérêts aux prêteurs ». Et puis, quand ces politiques se sont plus ou moins adoucies, au milieu des années 1990, les taux d'intérêt ont reflué, et à ce moment-là, c'est le montant des dividendes versés aux actionnaires qui a explosé, comme si les actionnaires étaient venus prendre la place du trou creusé par le bras armé des politiques monétaires, pour que la rente ne disparaisse pas et n'aille pas dans d'autres poches.

> « Donc, il y a bien eu accroissement de la ponction d'intérêts et de dividendes sur l'ensemble des revenus des acteurs, et bien sûr des salariés. Ceci est incontestable. »

Évidemment, cette étude a été assez discutée. L'une des principales critiques ou objections qui nous a été adressée a été la suivante : « Il ne s'est pas passé grand-chose finalement depuis quinze ans ou vingt ans. » On nous a dit : « Les dividendes ont certes augmenté, mais comme les taux d'intérêt ont aussi consi dérablement baissé, il n'y a eu qu'un phénomène de vases communicants dans ce coût du capital, sur un profil global qui est complètement plat. » C'est de cette manière-là que ceux qui s'opposent aux conclusions de cette étude la combattent, en nous disant : il ne s'est rien passé, sinon une substitution des dividendes aux intérêts.

Ceux qui arrivent à ce résultat doivent faire, pour y parvenir, deux entorses à la statistique ou à la méthode.

Première entorse : ils doivent regarder les choses sur une période suffisamment courte pour que ce soit vrai – et c'est vrai qu'en ne regardant que les 15 dernières années, c'est bien ce qui s'est passé. Mais si on compare la période d'aujourd'hui à ce qu'était l'économie à la fin des Trente glorieuses, ils verraient qu'il y a un triplement de cette rente.

Deuxième entorse qui doit être faite à la bonne méthode pour pouvoir tenir ce discours : négliger de prendre en compte, dans l'évaluation du coût du capital, la dépréciation de l'endettement des entreprises – dépréciation qui provient de l'inflation. Effectivement, si on ne tient pas compte sur cette dépréciation des dettes, on tend sur une longue période à avoir un profil beaucoup moins ascendant du surcoût du capital, mais c'est oublier que pendant très longtemps, l'inflation a considérablement allégé la rente financière des entreprises, en diminuant le poids de leur endettement.

Ce que nous avons essayé de faire comprendre aussi dans cette étude, c'est que l'important s'agissant de la « ponction actionnariale », comme l'a appelée Michel Husson, chercheur à l'Ires, ce n'est pas simplement l'effet de prélèvement qu'elle opère sur les autres acteurs de l'économie. Cet effet de prélèvement n'est certes pas négligeable. Là où au début des années 1980, le total des intérêts et des dividendes représentait 3 % de la valeur ajoutée des entreprises, il en représente aujourd'hui 9 %. Donc, il y a bien eu accroissement de la ponction d'intérêts et de dividendes sur l'ensemble des revenus des acteurs, et bien sûr des salariés. Ceci est incontestable.

Mais peut-être que l'effet le plus important de l'élévation de cette norme financière, c'est qu'elle exerce un effet de sélection absolument draconien et implacable sur les projets d'investissement ou d'entreprise qui sont mis en œuvre. Pour le dire d'une manière peut-être trop schématique : aujourd'hui, dans le monde dans lequel nous vivons, il n'est pas possible pour les entreprises privées d'entreprendre des projets d'investissement qui, au moins sur le papier, n'emportent pas la promesse d'un retour sur fonds propres de 15 %.

Le taux de rentabilité demandé de l'investissement du capital des projets d'entreprise est d'au moins 15 %, ce qui veut dire qu'il y a tout un monde qui a disparu, et qui est difficile à imaginer, puisque précisément il a disparu.

Le monde qui a disparu, c'est le monde des projets d'investissement qui rapportent du 14 %, du 13 % ou du 12 %, du 5 %, du 2 % et du 1 %, c'est-à-dire un ensemble de projets qui pourraient être économiquement utiles, socialement pertinents et écologiquement urgents. C'est cet effet de « disparition » qui nous apparaît au moins aussi important que l'effet de captation exercée par l'élévation de la norme financière. Pourquoi ce coût du capital a-t-il explosé ? Il a explosé parce que les structures de la finance se sont modifiées, en particulier parce que ce n'est plus la veuve de Carpentras qui détient aujourd'hui des actions ou des obligations, mais ce sont les investisseurs institutionnels qui possèdent en majorité les titres d'entreprise, et ils sont capables de s'appuyer sur une discipline de marché qui arme le bras et le pouvoir des actionnaires, pour extraire cette ponction.

Plus fondamentalement encore, c'est l'organisation de marchés financiers liquides, très volatils, internationalisés, qui créent de l'instabilité financière et qui d'une certaine façon mettent ces investisseurs institutionnels en disposition économique et psychologique de réclamer une prime de risque pour cette volatilité, ce qui est un paradoxe extraordinaire puisque c'est le fruit de leur fébrilité, leur agitation, leur inquiétude ou « risquophobie » que les investisseurs arrivent à faire payer aux entreprises, alors que ces marchés ont théoriquement été pensés pour faciliter les choses à ces investisseurs en leur assurant la liquidité.

Catherine Sauviat**

De quoi parle-t-on quand on parle de financiarisation ? Il y a plusieurs acceptions possibles et elles sont complémentaires. On peut parler de financiarisation quand on constate le poids accru du secteur financier dans l'économie, notamment comme source de profit. La financiarisation évoque aussi le développement de logiques financières à l'intérieur même d'entreprises non financières, ou encore la dépendance des entreprises non financières aux logiques financières comme source de profit (présence de filiales financières captives, etc.). La financiarisation, comme l'a rappelé Laurent Cordonnier, renvoie également à l'affirmation du dogme ou de la primauté de la maximisation de la valeur actionnariale, associé à l'émergence des investisseurs institutionnels, qui sont devenus des puissants intermédiaires sur les marchés financiers. Donc, la financiarisation n'est pas seulement associée à une dynamique spéculative des marchés financiers. C'est d'ailleurs tout l'intérêt de l'étude coordonnée par le Clersé que de montrer l'étroite articulation entre le processus de financiarisation de l'économie (élévation de la rente financière et du coût du capital) et la dynamique médiocre de la demande, tant du côté de la demande de consommation des ménages que de la demande d'investissement des entreprises.

De quoi parle-t-on plus précisément quand on parle de financiarisation de l'économie française ? Et comment ce processus s'est-il affirmé ? Il faut rappeler que François Morin, dans les années 1970, caractérisait déjà les grandes entreprises françaises comme étant des groupes financiers à dominante industrielle, dès lors qu'elles adoptaient une organisation en *holding*, qu'une partie importante de leur capital était détenue sous la forme d'actions négociables en Bourse, et qu'au niveau de la holding, elles s'engageaient dans des opérations de marchés financiers, aux côtés de leurs activités industrielles. Mais évidemment, à la faveur de la déréglementation financière, du décloisonnement des marchés financiers et des vagues de privatisation, en particulier celle de 1993, apparaissent des acteurs nouveaux tels que les investisseurs institutionnels et étrangers, qui entrent alors au capital des grandes entreprises françaises et qui sont en quête de placements financiers diversifiés. On trouve à la fois des investisseurs à gestion relativement passive, comme les fonds de pension, les gestionnaires d'OPCVM, les compagnies d'assurance. Mais on va trouver dans les années 2000 une catégorie d'investisseurs à gestion beaucoup plus agressive, que sont les *hedge funds*, les fonds de *private equity*, de LBO, etc. Cela se traduit par une montée de la part des investisseurs non-résidents dans le capital des entreprises françaises. De la fin des années 1990 à 2012, ils passent de 36 à 46 % de la capitalisation boursière des entreprises du CAC 40, soit 10 points de pourcentage d'augmentation.

Ce changement d'actionnariat à la tête des grandes entreprises se traduit par un mode d'évaluation de leurs activités par ces investisseurs très différent du mode d'évaluation bancaire qui prévalait, soit une évaluation publique fondée sur la valeur boursière, qui va soumettre les entreprises à de nouvelles contraintes et de nouvelles pressions.

Le développement de cette finance de marché reconfigure les relations de pouvoir à l'intérieur des entreprises, à la fois entre les actionnaires et les dirigeants, mais aussi entre les dirigeants et les administrateurs des grandes entreprises cotées. On assiste en France au développement d'un marché pour le contrôle des entreprises qui s'accélère à la fin des années 1990, avec une série d'OPA hostiles dont le montant des opérations s'amplifie (Société générale/BNP/Paribas en 1999, Mittal/Arcelor en 2006).

Pour aligner les intérêts des dirigeants sur ceux des actionnaires, conformément à la théorie de l'agence, se diffusent des formes de rémunération des dirigeants fondées sur les performances du cours de l'action (les *stocks options*, ou encore les actions gratuites), qui vont aboutir à une augmentation substantielle des rémunérations des dirigeants. Cette question est d'ailleurs revenue en force dans le débat public ces dernières années.

Autre indicateur de ces changements, une partie croissante des profits est redistribuée aux actionnaires, comme l'indique l'évolution de différents ratios pointés dans le rapport du Clersé ou encore l'évolution du montant des dividendes distribués et des rachats d'actions dans les entreprises du CAC 40. Ces montants augmentent jusqu'à 2007, connaissent une chute en 2008-2009 puis reprennent à partir de 2010, mais sur une pente plus douce qu'avant la crise.

** Ires : La financiarisation de l'économie et le coût du capital.



Les rachats d'actions qui s'étaient développés avant la crise, ne sont toutefois pas une forme importante de restitution de *cash* aux actionnaires en France, contrairement aux États-Unis où cette pratique s'est banalisée au point d'avoir dépassé en montant dès 1997 les dividendes comme mode privilégié de distribution de cash aux actionnaires. Cela est lié au poids des *stocks options* dans la structure des rémunérations des dirigeants américains, qui est bien plus important que dans celle des dirigeants français.

On assiste aussi à une reconfiguration des relations de pouvoir entre les dirigeants et les administrateurs, avec une présence de plus en plus affirmée des administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration des grandes entreprises françaises, une fonction qui tend à se professionnaliser, En revanche, la présence des administrateurs salariés reste marginale, malgré l'adoption de la loi NRE en 2001, et la loi plus récente de sécurisation de l'emploi en 2013, dont les effets risquent de rester assez limités. Malgré ce changement et ce pouvoir d'influence des actionnaires, les dirigeants conservent une relative autonomie décisionnelle dans les stratégies des entreprises.

Ce processus de financiarisation est consubstantiel de la montée en puissance de groupes de sociétés, c'est-à-dire de la spécialisation au sein des groupes entre d'un côté la *holding*, et de l'autre ses filiales. La *holding* concentre l'essentiel des fonctions financières et joue un rôle majeur dans le financement mais aussi l'endettement des filiales non financières. Elle va emprunter aux banques et sur les marchés pour le compte du groupe, et rétrocède une partie de ses emprunts aux filiales du groupe. Et les filiales font remonter à leur tour des flux de revenus (dividendes, etc.) vers la *holding*, ces flux intragroupes étant bien analysés dans les travaux de la Banque de France.

L'effet est important. Cette montée des prélèvements, que ce soit de la part des créanciers ou des actionnaires, participe à la baisse du taux d'épargne des entreprises, à la baisse de leur taux d'autofinancement, et donc cela impose une pression sur les investissements, notamment les investissements en R & D. Si l'on compare sur une période de vingt ans (1993-2012), d'un côté, la courbe d'évolution des dividendes nets distribués des sociétés non financières, et de l'autre, la dépense intérieure de recherche-développement des entreprises, on s'aperçoit que les sommes consacrées par les entreprises à la recherche-dévelopement sont en fin de période deux fois moins importantes que celles qui sont consacrées à la distribution nette des dividendes. C'est vraiment là l'expression d'un « capitalisme sans projet » pour reprendre les mots de Patrick Artus, ou dont le seul projet est de sélectionner les investissements dont le niveau de rentabilité satisfasse les actionnaires.

Ce processus de financiarisation ne peut être, non plus, dissocié de la mondialisation productive. Avec Claude Serfati, nous travaillons à l'Ires sur les comportements d'investissement à l'étranger des firmes multinationales françaises.

Prenons l'exemple du secteur automobile pour illustrer cette financiarisation. L'éclatement des chaînes de valeur dans ce secteur a abouti à une croissance des échanges intra-entreprise et inter-entreprise, et cela nécessite des financements, si bien que l'activité bancaire prend de plus en plus d'importance dans la stratégie et les résultats des groupes de l'automobile, comme certains travaux l'ont montré.

En regardant de plus près les investissements directs à l'étranger de l'industrie automobile française dans le monde, nous nous sommes aperçus que la part de la Suisse est passée, entre le début des années 1990 et 2012, de 13 à 24 %, un phénomène qui obéit manifestement à des implantations financières plutôt qu'industrielles. Nous savons aussi, selon les données de la Banque de France, qu'à la fin des années 2000, les filiales étrangères des deux grands constructeurs français, Renault et Peugeot, ont affiché des profits à l'étranger qui sont plus importants que leur résultat net consolidé, lequel était devenu négatif, et que plus globalement, 53 % des groupes français du CAC 40 tirent aujourd'hui plus de la moitié de leur résultat net courant consolidé des revenus nets d'investissements directs à l'étranger (contre 40 % en 2005). Tout cela pour dire que la financiarisation est indissociable du processus de mondialisation des groupes, et de la mondialisation du capital.

Nasser Mansouri-Guilani***

En guise d'introduction, l'étude du Clersé apporte énormément et très utilement au débat public – politique, économique et social, débat qui avait déjà commencé dans la société. Ainsi, entre 2005 et 2010, plusieurs travaux du CESE portaient sur des thèmes proches. Par exemple, le CES a adopté en 2008 un avis intitulé « Dynamiser l'investissement productif en France ». Le rapport qui accompagne cet avis fournit une analyse assez fouillée des conséquences négatives de la financiarisation sur l'économie en général et particulièrement sur l'investissement productif, public comme privé. Ce que je vais dire pourrait paraître corporatiste, mais il faut aussi mentionner les travaux réalisés, depuis plus de 10 ans, dans la CGT et plus particulièrement dans son secteur économique. C'est suite à ces travaux que la CGT a proposé, dans le cadre de l'Ires, une recherche académique que l'équipe du Clersé a bien voulu réaliser.

J'aurais deux points à aborder : le premier, le coût du capital aujourd'hui ; le deuxième, le coût social du capital.

*** Responsable du Pôle économique de la CGT : une analyse syndicale des conséquences économiques et sociales de la hausse du coût du capital.

Je partage largement l'analyse présentée par Laurent et par Catherine. Ce qui est important à avoir à l'esprit est que le capital, dans une société capitaliste, n'est pas une chose, un objet : c'est un rapport social. Par conséquent, la rémunération du capital dépend des rapports de forces entre le capital et le travail et de l'évolution du système.

La phase actuelle du développement du système capitaliste, appelée « capitalisme financiarisé », se caractérise notamment par une ponction de plus en plus forte des valeurs créées par les travailleurs, au profit des actionnaires qui se comportent comme des financiers. Ce capitalisme financiarisé, comme l'a bien démontré l'étude du Clersé, augmente le coût du capital, contrairement au postulat libéral qui dit que le développement des marchés financiers va permettre de réduire le coût de financement de l'activité économique. De ce point de vue, l'étude est vraiment très intéressante.

Ceci étant, le Clersé introduit la notion de « surcoût du capital ». Je pense que du point de vue de l'action, pour « changer le système », comme le disait Alain tout à l'heure, il vaut mieux clarifier, en tout cas de mon point de vue, ce qu'on entend par le surcoût du capital. En dépit de ses vertus analytiques, cette notion me paraît discutable. En particulier, elle peut être source de confusion en ce qui concerne la façon dont il faut sortir du capitalisme financiarisé.

Il est évident que les valeurs créées par les travailleurs ne peuvent pas leur être attribuées totalement. Il faut affecter une partie de ces valeurs au renouvellement des équipements, au développement des capacités productives, au paiement des impôts qui sont nécessaires pour financer les services publics. Mais la rémunération du capital relève d'une autre logique. Sous le capitalisme, elle est légitimée au nom de l'esprit d'entreprendre. Autrement dit, les propriétaires et actionnaires disent qu'en investissant, ils prennent un risque et à ce titre, ils revendiquent un prélèvement sur les valeurs créées par les travailleurs. Jadis on appelait ça « l'exploitation capitaliste ». On n'en parle plus, mais dans la réalité, elle est toujours là. Il s'agit donc d'un prélèvement supplémentaire, en plus de ce qui est nécessaire pour l'investissement et les impôts. Et l'étude du Clersé reprend à son compte ce raisonnement. Or, une caractéristique majeure de ce capitalisme financiarisé est que le risque est reporté sur les travailleurs, alors que la rémunération du capital devient de plus en plus onéreuse. Nous sommes donc devant une intensification de l'exploitation des travailleurs. Ce renchérissement du coût du capital est donc systémique, inhérent au capitalisme financiarisé : il représente les conditions d'exploitation des travailleurs aujourd'hui.

Cette hausse du coût du capital, cette intensification de l'exploitation des travailleurs, ce sont des éléments systémiques. Et si on veut résoudre le problème du capitalisme financiarisé, on ne peut pas seulement corriger « l'anomalie » et revenir à un capitalisme normal où on va rémunérer l'entrepreneur au nom du risque qu'il est censé prendre. Cela veut dire qu'il ne suffirait pas de reprendre ces 100 milliards d'euros et de les redistribuer, pour mettre fin à la financiarisation. Bien sûr, il faut le faire et si on arrivait à le faire, ça serait déjà quelque chose, mais cela ne réglera pas notre problème avec le capitalisme financiarisé, car la hausse du coût du capital et de l'exploitation des travailleurs mène nécessairement à l'impasse, à la crise systémique, comme c'est le cas actuellement. Pour sortir de cette impasse, il faut changer de système, établir un nouveau mode de développement qui respecte l'homme et l'environnement.

Cela m'amène au deuxième point sur le coût social du capital. En effet, le coût du capital ne se mesure pas seulement en termes monétaires. Il a aussi un aspect qualitatif : il affecte les conditions de travail, les conditions sociales, les services publics. J'insisterai ici sur les services publics car on a l'impression, y compris parmi nos militants, que le débat sur le coût du capital concerne plutôt le secteur privé.

La logique fondamentale du fonctionnement du capitalisme financiarisé est de répondre avant tout aux exigences financières. Et cette logique s'applique à l'ensemble de l'économie, aussi bien dans le privé que dans le public. Si on prend, par exemple, les arguments du gouvernement pour justifier les politiques d'austérité, on voit bien que l'objectif est de répondre aux normes et critères qui font plaisir aux marchés financiers alors que le peuple veut autre chose, les résultats des élections le montrent.

Cette infiltration de la logique privée dans le fonctionnement des services publics pèse sur les dépenses utiles – par exemple, sur la recherche-développement – et conduit à l'insuffisance de l'investissement public, à la réduction des moyens humains et matériels, à la pression accrue sur les services et les agents, à la suppression de postes, à la perte du pouvoir d'achat. Elle conduit aussi à la privatisation et aux partenariats public-privé (PPP) avec des coûts exorbitants pour la collectivité.

Il suffirait de prendre des cas concrets dans des secteurs stratégiques comme la santé, l'éducation et les infrastructures, où la situation se dégrade. Pour ne citer qu'un exemple, 10 000 enseignants et chercheurs alertent, à travers une pétition, sur l'état détestable de l'enseignement supérieur et de la recherche. Tout cela affaiblit le potentiel productif du pays, ce qui pèse sur le revenu national et donc sur les recettes de l'État. On se retrouve alors dans un cercle vicieux, avec comme conséquences, la dégradation de la qualité des services rendus, l'accroissement des inégalités et la frustration des usagers…

Enfin, il faut mentionner les aides accordées aux entreprises par la puissance publique. On peut les considérer comme « coûts indirects » du capital. On le sait, ces aides s'élèvent chaque année à des dizaines de milliards d'euros. Elles représentent aussi un coût indirect du capital pour la collectivité, car au moins une partie de ces aides, payées avec l'argent des contribuables, va, en dernière analyse, vers les actionnaires au lieu de servir l'intérêt général.

En résumé, le capitalisme financiarisé augmente le coût du capital, intensifie l'exploitation des travailleurs et mène à l'impasse, à la crise systémique. Pour en sortir, il ne suffirait pas de revenir à un capitalisme « normal », il faut changer de système. Il s'agit donc d'un projet alternatif pour une société plus solidaire, plus humaine et plus respectueuse de l'environnement. La CGT y milite et, heureusement, elle n'est pas seule à y travailler.